

L'ASSURANCE HABITATION EN 2024

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

Synthèse

Le marché de l'assurance habitation confirme son dynamisme en 2024

Le montant total des cotisations en assurance multirisques habitation (MRH), toutes garanties confondues (y compris les catastrophes naturelles), enregistre une progression de +7,5 % sur un an, pour atteindre 13,8 milliards d'euros. Cette croissance est particulièrement marquée pour les contrats non-occupants, dont les cotisations augmentent de +10,2 %, contre +7,2 % pour les contrats occupants.

Cette évolution est très largement liée à l'évolution de la prime moyenne hors taxes des contrats MRH, en augmentation de +7,2 % par rapport à 2023 pour atteindre 299 euros. Dans le détail, elle progresse de +7,2 % pour les contrats occupants et de +8,1 % pour les contrats non-occupants.

À la fin de l'année 2024, le nombre de contrats d'assurance MRH atteint 46,1 millions, en progression de +0,4 % sur un an. Cette croissance concerne uniquement les contrats non-occupants, qui augmentent de +2,0 %. Le nombre de contrats occupants est quant à lui stable par rapport à 2023. En parallèle, le parc de logements en France est estimé à 38,2 millions au 1^{er} janvier 2024, soit une hausse annuelle de +0,9 %.

Une sinistralité en amélioration sur la plupart des indicateurs

En 2024, près de 4,6 millions de sinistres ont donné lieu à indemnisation, pour un montant total de 8,0 milliards d'euros. Les dégâts des eaux constituent la catégorie la plus fréquente et la plus coûteuse, représentant 44 % du nombre total des sinistres et 30 % de la charge. En revanche, les incendies, bien qu'ils ne comptent que pour 4 % des sinistres, génèrent la seconde charge la plus élevée, avec une part de 25 %.

En 2024, la fréquence des sinistres s'améliore, avec une baisse de -1,2 % par rapport à 2023. Dans le même temps, le coût moyen des sinistres diminue sensiblement, enregistrant une baisse de -3,6 % sur un an.

Baisse marquée du ratio sinistres à primes (S/P) : -7,3 points en un an

Au global, le ratio S/P, toutes garanties confondues, s'améliore significativement, passant de 65,6 % en 2023 à 58,3 % en 2024, soit une baisse de 7,3 points de pourcentage (pp). Cette amélioration provient en grande partie de la forte réduction des ratios des garanties incendies et Tempête-Grêle-Neige (TGN), qui chutent de respectivement -11,5 pp et -89,0 pp en un an.

Un ratio combiné net de réassurance en baisse sur un an

En 2024, le ratio combiné comptable net de réassurance atteint 98,4 % des primes pour l'ensemble de la branche dommages aux biens des particuliers, contre 106,7 % en 2023. Cette amélioration de 8,4 pp résulte d'une baisse significative de la charge de prestations (-12,0 pp), elle-même portée par la diminution de la sinistralité TGN, et ce malgré la dégradation de la charge de réassurance et (+4,3 pp). L'ensemble des valeurs est exprimé en pourcentage des primes.

Chiffres clés

	2023	2024	Variation
Contrats MRH (en milliers)	45 899	46 063	+0,4 %
Dont métropole	45 402	45 555	+0,3 %
Dont outre-mer	497	508	+2,1 %
Dont contrats occupants	38 106	38 114	+0,0 %
Dont contrats non occupants	7 793	7 949	+2,0 %
Cotisations MRH (en millions d'euros)	12 827	13 794	+7,5 %
Dont métropole	12 674	13 628	+7,5 %
Dont outre-mer	153	166	+8,7 %
Dont contrats occupants	11 554	12 390	+7,2 %
Dont contrats non occupants	1 273	1 404	+10,2 %
Prime moyenne MRH HT (hors taxes)	279 €	299 €	+7,2 %
Dont contrats occupants	303 €	325 €	+7,2 %
Dont contrats non occupants	163 €	177 €	+8,1 %
Fréquence MRH *	98,7 ‰	97,5 ‰	-1,2 %
Dont Incendie	3,9 ‰	3,6 ‰	-9,0 %
Dont Tempête, Grêle, Neige	18,3 ‰	10,3 ‰	-44,1 %
Dont Vol	7,3 ‰	7,2 ‰	-2,5 %
Dont Dégâts des eaux	37,4 ‰	44,2 ‰	+18,1 %
Dont RC	8,9 ‰	8,7 ‰	-2,3 %
Dont Bris de glaces	7,0 ‰	7,0 ‰	+0,4 %
Dont Dégâts électriques	11,6 ‰	10,3 ‰	-11,2 %
Catastrophes naturelles	0,9 ‰	1,3 ‰	+44,8 %
Protection juridique	8,1 ‰	7,9 ‰	-1,4 %
Coût moyen MRH *	1 827 €	1 761 €	-3,6 %
Dont Incendie	11 893 €	12 387 €	+4,2 %
Dont Tempête, Grêle, Neige	2 440 €	2 262 €	-7,3 %
Dont Vol	2 074 €	2 076 €	+0,1 %
Dont Dégâts des eaux	1 175 €	1 199 €	+2,0 %
Dont RC	1 376 €	1 422 €	+3,3 %
Dont Bris de glaces	523 €	535 €	+2,2 %
Dont Dégâts électriques	736 €	754 €	+2,2 %
Catastrophes naturelles	9 267 €	9 669 €	+4,3 %
Protection juridique	453 €	471 €	+3,9 %
S/P MRH *	65,6 %	58,3 %	-7,3 pts
Dont Incendie	103,2 %	91,7 %	-11,5 pts
Dont Tempête, Grêle, Neige	160,1 %	71,1 %	-89,0 pts
Dont Vol	32,0 %	30,1 %	-1,8 pt
Dont Dégâts des eaux	68,2 %	73,7 %	+5,5 pts
Dont RC	37,8 %	36,2 %	-1,6 pt
Dont Bris de glaces	39,6 %	37,3 %	-2,3 pts
Dont Dégâts électriques	43,8 %	37,7 %	-6,1 pts
Catastrophes naturelles	34,0 %	47,7 %	+13,7 pts
Protection juridique	32,4 %	32,5 %	+0,1 pt

* Y compris les Catastrophes naturelles



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.